



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires sociales, travail et solidarité : budget

Question écrite n° 12499

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la mise en oeuvre de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). La loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances réforme en profondeur la Nomenclature budgétaire en intégrant des missions, des programmes et des indicateurs de performance propres à chaque ministère dès 2006. Cette réforme est un vaste chantier pour chacun d'eux. Aussi, compte tenu des enjeux budgétaires et administratifs posés par la mise en oeuvre de la LOLF, il lui demande de lui dresser le bilan des actions et réflexions menées par son administration dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances.

Texte de la réponse

Le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité mesure l'enjeu capital que constitue la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances, tant en termes d'exigences posées par le Parlement en matière de performance et de transparence de la gestion publique, qu'en termes d'opportunité pour améliorer l'élaboration et la gestion des politiques du ministère. Le ministère est engagé résolument dans la préparation de cette réforme. Il s'est doté d'une structure de missions et programmes, commune avec le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Dans son propre champ, cette structure comporte huit programmes - six de politique publique et deux programmes supports - répartis entre une mission travail et une mission intégration sociale et solidarité. Cette architecture reste à consolider dans la perspective des validations interministérielles de l'automne prochain. Une première étape de construction des programmes est en cours d'achèvement, correspondant au socle des projets de performance : identification des objectifs de résultat, des principales actions à conduire pour atteindre ces objectifs et désignation des indicateurs de résultat. Il reste pour l'essentiel, d'ici le printemps prochain, à quantifier ces données ainsi que les moyens afférents et à organiser toutes les consultations utiles, en particulier auprès des services déconcentrés, des opérateurs, des usagers. Par ailleurs un programme, en cours de finalisation, sera présenté dans le cadre de la prochaine loi de finances. Les principaux outils de gestion nécessaires à la mise en oeuvre de la loi organique sont en place : le ministère a procédé à l'implantation du système d'information ACCORD en janvier dernier et largement préparé celle du contrôle de gestion ; il a souhaité par ailleurs anticiper la révision de la chaîne de la dépense en préparant une expérimentation d'allègement du contrôle financier et une expérimentation de département comptable ministériel, qui devraient prendre effet très prochainement. Ce bilan des principales actions menées donne la mesure des importantes avancées réalisées à ce jour mais souligne aussi l'ampleur et la difficulté des travaux qui restent à conduire et des mutations qui restent à accomplir. Le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats et le développement de l'autonomie et de la responsabilité de chaque gestionnaire dans un cadre pluriannuel constituent à l'évidence un défi majeur qui nécessitera un long apprentissage collectif.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12499

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1295

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6270